



**Réunion du Comité Syndical
du 30 octobre 2020**

Sommaire

FEUILLE DE PRESENCE	1223
PROCES VERBAL	1225
Juridique	1225
1.Etude sur l'évolution juridique de la Régie Destination Baie de Somme	1225
2.Approbation du procès-verbal des réunions des Comités Syndicaux du 14 septembre et du 28 septembre 2020	1226
3.Aquaclub de Belle Dune : Convention avec l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL)	1226
4.Marchés Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme	1227
☐ Prestations de géomètre-expert - Plan Vélo Baie de Somme	1227
☐ Accord-cadre à bons de commande : fourniture et livraison de béton pour l'entretien des épis du Secteur sud de la Baie de Somme	1227
☐ Marché de travaux concernant le désamiantage et la déconstruction sélective d'un immeuble d'habitation et de ses abords, d'un hangar, d'une maison et de garages, à Quend-Plage	1227
☐ Accord cadre à bons de commande : travaux de sécurisation des ouvrages existants de défense contre la mer : secteur sud de la baie de somme (Mers - Ault – Cayeux-sur-Mer)	1228
5.Transformation du Syndicat Mixte en EPAGE	1228
Finances	1229
6.Budget 2020 – Décision modificative	1229
☐ Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 2ème Décision Modificative :	1229
7.Remboursement de frais de personnel	1230
8.Zac Frange Nord de Quend : Signatures de conventions financières avec la Commune de Quend et d'un acte de vente	1230
☐ Travaux de démolition	1230
☐ Financement d'une acquisition	1231
☐ Signature d'un acte de vente avec les Consorts DELVALLEE	1231
Gestion des Ressources Humaines	1231
9.Gestion du Personnel – Fonction Publique territoriale	1231
☐ Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste de Rédacteur Territorial et de 5 postes d'apprentis	1231

□Recrutement d'un Juriste Marchés Publics	1232
□Renouvellement de contrat : transformation d'un CDD en CDI - Ingénieur - chef de projet pistes cyclables et opérations d'aménagement	1232
10.Appel à partenariat « Accompagner les collectivités territoriales pour la gestion intégrée de la mer et du littoral »	1233
11.Plan de relance	1233
Réhabilitation de l'Aquaclub - Plan de financement des travaux	1234
12.MAISON DE LA BAIE DE SOMME : Avenant n° 1 au marché d'étude et de travaux d'aménagement	1235
13.Le Crotoy : Centre Conchylicole – Protocole avec le GIE	1235
14.Ault – Aménagement des espaces publics du Centre Bourg : Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre.....	1236
15.PAPI BSA : Convention avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) .	1237
16.Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle- Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement Bas-Champs et Somme Authie : Avenant n°1.....	1237
17.Fort -Mahon Plage : Etude de définition d'une stratégie de gestion durable du trait de côte au Sud du Boulevard Maritime - Plan de financement.....	1238
18.Passerelle de franchissement de l'Authie (Pont à Cailloux) : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.....	1239
19.Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 « Estuaires et littoral picards » : avenant à la convention	1239
20.Marché de travaux de restructuration de l'Aquaclub Belle Dune	1239
21.Convention de gestion, suivi et entretien des itinéraires de randonnées	1241
22.Marchés passés sans formalités préalables du 01/01/2020 au 31/08/2020	1241
QUESTIONS DIVERSES.....	1242

FEUILLE DE PRESENCE



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 1^{er} octobre 2020 s'est réuni le vendredi 30 octobre 2020 à 14 Heures 30 à l'Entrepôt des Sels à Saint-Valery-sur-Somme.

Membres : 36

Présents : 32

Nombre de Votants : 29

Nombre de Voix : 51

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Conseiller Municipal de Panthoile
- Monsieur Philippe EVRARD, Maire de Le Crotoy
- Monsieur Guy TAECK, Maire de Favières
- Monsieur Daniel LENNE, Maire de Boismont
- Monsieur Martial BALSAMO, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Daniel CHAREYRON, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d' Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Dominique COCQUET, Adjoint au Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Hélène BUSNEL, Adjointe au Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Eric KRAEMER (CCPM)
- Monsieur Eddie FACQUE (CCVS)
- Monsieur Marcel LEMOIGNE (CCVS)
- Monsieur Pascal DEMARTHE (CABS)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CABS)

Suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe VARLET, Conseiller Départemental de Péronne représente Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT, Conseillère Départementale d'Abbeville 2

Représentants des Communes

- Madame Michèle SOHET, Adjointe au Maire de Favières
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Adjoint au Maire de Pendé
- Monsieur Francis GOUESBIER, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont

Représentants des EPCI

- Madame Patricia POUPART, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Hubert DE JENLIS
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Monsieur Francis LEC
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Reynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Madame Dominique MALLET, Maire de Woignarue

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'attractivité et du développement des territoires, Conseil Départemental de la Somme

Sont également excusés

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjoint au Directeur Général Adjoint, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

PROCES VERBAL

ADMINISTRATION **Juridique – Finances – Ressources Humaines**

Juridique

1. Etude sur l'évolution juridique de la Régie Destination Baie de Somme

La régie Destination Baie de Somme, accompagnée du Conseil Départemental de la Somme joue depuis des années, un rôle très important dans le développement de nos équipements touristiques.

La gestion optimisée des sites et le développement de la fréquentation touristique de la Baie de Somme permettent aux activités, dites concurrentielles, de dégager de la rentabilité, et donc d'équilibrer les autres sites plus difficilement rentables.

A ce jour, une réflexion a été fortement engagée pour faire évoluer la régie actuelle vers une structure qui puisse répondre à différents points de fragilité :

- La mise à plat, avant leurs termes, des baux et conventions,
- La dissociation de la régie actuelle du Syndicat Mixte afin de rendre plus facile une évolution éventuelle par mutualisation avec le Syndicat Mixte porteur du PNR,
- L'évolution des outils de suivi et de gestion en sortant de la complexité et la lourdeur de la comptabilité publique,
- L'optimisation des achats en simplifiant le système actuel des marchés publics,
- Le maintien d'une gouvernance au sein d'un Conseil d'Administration en renforçant le pouvoir des propriétaires de nos sites.

Le cabinet EARTH AVOCATS a été retenu afin d'analyser des différentes structures juridiques possibles, à savoir :

- La Régie Industrielle et Commerciale dotée de l'autonomie juridique,
- La Société d'Economie Mixte,
- La Société Publique Locale.

Un Comité de Pilotage composé du Président, des 4 Vice-Présidents et d'Emmanuel Maquet, Député de la Somme et Conseiller Municipal de Mers-les-Bains s'est réuni quatre fois depuis juin dernier et lors du Bureau du 20 octobre 2020.

Le prestataire a étudié les avantages et les inconvénients des différentes structures ainsi que les possibilités d'exploitation de chaque site.

La conclusion de cette analyse conduit à démontrer que la structure la plus adaptée au moins sur le moyen terme est la Régie Industrielle et Commerciale dotée de l'autonomie juridique. Cela ne remet aucunement en cause le fonctionnement de la Régie actuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de faire évoluer la Régie Destination Baie de Somme vers une Régie Industrielle et Commerciale dotée de l'autonomie juridique et a autorisé le Président à engager l'ensemble des démarches administratives à sa mise en œuvre.

Monsieur HAUSSOULIER expose aux membres du Comité Syndical le projet de faire évoluer la régie actuelle vers une régie industrielle et commerciale avec autonomie juridique.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

2. Approbation du procès-verbal des réunions des Comités Syndicaux du 14 septembre et du 28 septembre 2020

Le Président a proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le procès-verbal des réunions de ces Comités Syndicaux

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal des réunions des Comités Syndicaux du 14 septembre 2020 et du 28 septembre 2020.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

3. Aquaclub de Belle Dune : Convention avec l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL)

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Aquaclub, le revêtement du parking « Les Eaux Vives » appartenant à l'AFUL a été dégradé.

Une convention doit être signée entre l'AFUL et le Syndicat Mixte pour acter les conditions de remise en état du parking et pour la mise à disposition d'autres places de stationnement en attendant la fin du chantier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec l'AFUL.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

4. Marchés Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme

• Prestations de géomètre-expert - Plan Vélo Baie de Somme

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec négociation. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 200 000,00 €.

Les critères sont les suivants :

- Prix des prestations : 60%
- Mémoire technique : 30%
- Délai d'exécution : 10%

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de prestations de géomètre-expert relatif au Plan Vélo Baie de Somme ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

• Accord-cadre à bons de commande : fourniture et livraison de béton pour l'entretien des épis du Secteur sud de la Baie de Somme

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 205 000€ HT. La durée du marché est de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

Le classement sera apprécié en fonction des critères suivants :

Prix des prestations : 70 % / Valeur Technique : 30 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et livraison de béton pour le Secteur sud de la Baie de Somme ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

• Marché de travaux concernant le désamiantage et la déconstruction sélective d'un immeuble d'habitation et de ses abords, d'un hangar, d'une maison et de garages, à Quend-Plage

Une consultation a été lancée en procédure adaptée avec négociation pour un montant prévisionnel de 300 000,00 €.

Le classement sera apprécié en fonction des critères suivants :

Valeur Technique : 60 % / Prix des prestations : 40 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché des travaux concernant le désamiantage et la déconstruction sélective d'un immeuble d'habitation et de ses abords, d'un hangar, d'une maison et de garages, à Quend-Plage (80), ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

• **Accord cadre à bons de commande : travaux de sécurisation des ouvrages existants de défense contre la mer : secteur sud de la baie de somme (Mers - Ault - Cayeux-sur-Mer)**

Une consultation a été lancée, en procédure adaptée. Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande pour 4 ans avec un montant maximum de 500 000€ HT par an.

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

Prix des prestations : 60 % / Mémoire Technique : 30 % / Délai d'exécution : 10 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre mono-attributaire pour les travaux de sécurisation des ouvrages existants de défense contre la mer : secteur sud de la baie de somme (Mers-les-Bains - Ault - Cayeux-sur-Mer), ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

5. Transformation du Syndical Mixte en EPAGE

En 2018, les EPCI CABS et CCPM ont transféré statutairement la compétence GEMAPI au Syndical Mixte sur son périmètre, la CCVS a préféré conserver cette compétence, et procéder par délégation en fonction des ouvrages et des thématiques concernées.

Considérant que les textes prévoient qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les EPCI ne peuvent déléguer les compétences relevant de la GEMAPI à des structures labellisées EPAGE.

La labellisation permettra donc la mise en place de conventions de délégation dans l'objectif de continuer à exercer nos missions dès le 1^{er} janvier 2021.

Les statuts de l'EPAGE ont été soumis au vote des membres du Comité Syndical. Conformément aux statuts actuels, les modifications statutaires ont été faites à la majorité qualifiée des deux tiers des votes exprimés.

Monsieur FACQUE demande au Président de prendre la parole. Il indique qu'il va s'abstenir sur ce dossier car il y a actuellement une forte pression avec le département de Seine-Maritime sur la gestion du trait de côte. Monsieur HAUSSOULIER indique bien que le Syndicat Mixte ne veut pas s'imposer mais il y a eu à une époque une demande politique. Monsieur FACQUE propose de travailler ensemble par conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 47 voix pour et 2 absentions (Messieurs FACQUE et LE MOIGNE, Collège EPCI) d'approuver la transformation finale du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard en EPAGE ainsi que les statuts correspondants.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

Finances

6. Budget 2020 – Décision modificative

• **Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 2ème Décision Modificative :**

➤ Sur le Budget Principal du Syndicat Mixte

Pour le PAPI, il a été proposé des inscriptions budgétaires complémentaires pour :

- Finalisation de la phase études et engagement de la phase travaux à Ault pour l'aménagement du centre-bourg ;
- Les travaux du parking de La Galiote de Mers-les-Bains
- Les travaux des espaces intérieurs de la Maison de la Baie de Somme

Le solde net des inscriptions d'investissement du Budget Principal du Syndicat Mixte s'impute sur le solde disponible du Budget d'investissement à hauteur de 213 713,80 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

➤ Sur le budget Annexe ZAC Frange Nord de QUEND : 1ère Décision modificative

Cette modification du plan de financement a porté sur les études, honoraires et travaux liés à la démolition de la résidence des Cygnes pour un montant global de 365 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

➤ **Sur le Budget Annexe Gestion du Plan Vélo : 1^{ère} Décision modificative**

Cette décision modificative porte sur l'audit relatif aux passerelles. Elle est imputée sur le solde disponible du Budget de fonctionnement à hauteur de 10 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

7. Remboursement de frais de personnel

Afin d'équilibrer les recettes entre le Budget Principal et le Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral », il a été proposé de refacturer des frais de personnel à hauteur de 56 961,81 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'arrêter le montant de cette refacturation à 56 961,81 € et d'autoriser le Président à émettre le titre de recettes correspondant sur le Budget Principal du Syndicat Mixte et à mandater ce même montant sur le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire ».

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

8. Zac Frange Nord de Quend : Signatures de conventions financières avec la Commune de Quend et d'un acte de vente

• **Travaux de démolition**

Dans le cadre de la ZAC Frange Nord de Quend, il est nécessaire de procéder à la démolition de la résidence Les Cygnes – La Renaissance, d'un hangar et de garages.

Au global, les fonds à engager par le Syndicat Mixte pour la phase études et les travaux sont estimés à 400 000€ HT.

Financeur	Phase	Montant	Pourcentage
FNADT	Phase études et travaux	180 000,00 €	45%
	Phase études	35 000,00 €	55%
Commune de Quend	Phase travaux	185 000,00 €	
Total		400 000,00 €	100%

Afin de pouvoir engager les travaux, une nouvelle convention financière doit être signée avec la commune de Quend pour un montant de 220 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière avec la commune de Quend pour les études et les travaux de démolition de l'immeuble Les Cygnes – La Renaissance, du hangar et des garages, et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

- **Financement d'une acquisition**

Le Syndicat Mixte a acquis un garage sur la commune de Quend au prix de 20 881, 96 € frais notariés compris.

Une convention financière doit être signée pour acter la prise en charge à hauteur de 100 % par la ville de Quend.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention financière correspondante.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

- **Signature d'un acte de vente avec les Consorts DELVALLEE**

Le Syndicat Mixte doit acquérir le garage lot n°13 d'une superficie de 24 m² situé sur la parcelle cadastrée section XC n° 182 sise commune de Quend, propriété de Monsieur Bernard DELVALLEE et Monsieur François DELVALLEE au prix de 18 700 €

Cette acquisition est également financée à 100 % par la commune de Quend et doit faire l'objet d'une convention de financement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente correspondants.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

Monsieur Volant rappelle que la commune de Quend va également financer l'acquisition des garages.

Gestion des Ressources Humaines

9. Gestion du Personnel – Fonction Publique territoriale

- **Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste de Rédacteur Territorial et de 5 postes d'apprentis**

Suite à une demande de mise en disponibilité d'un agent affecté au service marché public, un recrutement a eu lieu en mars 2020 afin d'assurer la continuité des missions. Le contrat

étant sur un grade de Rédacteur, il y a lieu de créer un poste au tableau des effectifs.

Suite à la délibération du 28 septembre 2020, autorisant le Président à recruter des apprentis, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour l'ouverture de 5 postes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet au tableau des effectifs ainsi que 5 postes en contrats d'apprentissage et d'approuver la modification de ce tableau.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que le Syndicat Mixte a souhaité faire un effort sur les contrats d'apprentissage afin de favoriser l'embauche des jeunes.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

• Recrutement d'un Juriste Marchés Publics

Conformément à la modification du tableau des effectifs, il a été proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le président à recruter un agent en contrat à durée déterminée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un juriste Marchés Publics sur le grade de Rédacteur Territorial à temps complet pour une durée de 3 ans ainsi qu'à signer le contrat de travail correspondant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

• Renouvellement de contrat : transformation d'un CDD en CDI - Ingénieur - chef de projet pistes cyclables et opérations d'aménagement

Suite au renouvellement de 2 contrats de 3 ans consécutifs, il a été proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président, conformément aux dispositions de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale, de signer un CDI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat de Travail correspondant avec effet au 1^{er} décembre 2020 pour une durée Indéterminée.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

10. Appel à partenariat « Accompagner les collectivités territoriales pour la gestion intégrée de la mer et du littoral »

Le CEREMA et l'ANEL ont organisé un appel à partenariat pour accompagner les territoires littoraux afin de dégager des pistes de solutions concrètes pour :

- Une gestion anticipée, adaptée et préventive face aux aléas littoraux dans une démarche de résilience
- Faire vivre l'interface terre-mer en privilégiant une gestion intégrée facilitant les usages terrestres et maritimes, respectant et améliorant l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité, tout en s'inscrivant dans les perspectives du développement durable offertes par la « croissance bleue ».

Le Cerema propose un accompagnement des collectivités qui consiste également à valoriser les expériences innovantes et mettre en réseau des acteurs concernés par les mêmes préoccupations. Les projets permettront de traiter aussi bien des problématiques de court et moyen termes que des questions de prospective à long terme.

Le montant prévisionnel de la mission du CEREMA est estimé à 120 000 € TTC, soit une participation du SMBS-GLP à hauteur de 60 000 € TTC.

Néanmoins, vu le coût de la prestation, il a été proposé de consulter également d'autres cabinets d'études.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à déposer le dossier de candidature à l'appel à partenariat du CEREMA et de l'ANEL d'« accompagner les collectivités territoriales pour la gestion intégrée de la mer et du littoral » et le cas échéant à consulter d'autres cabinets d'études pour comparer le coût et la qualité de la prestation.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

11. Plan de relance

Suite à la crise sanitaire, un plan massif de 5 milliards d'euros est mis en place par l'Etat pour soutenir les collectivités dans les projets qui répondent aux grands axes : la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation de patrimoine.

Les projets peuvent être financés à hauteur de 80 % maximum sans limite de montant.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte a déposé plusieurs dossiers opérationnels susceptibles d'être subventionnés.

- Plan vélo : financement des différents tronçons complétant la piste cyclable
- Les parkings d'entrée de ville : Saint-Valery-sur-Somme, le Crotoy, Mers-les-Bains, le centre conchylicole
- Travaux sur les équipements touristiques de la régie Destination Baie de Somme ; Maison de la Baie de Somme et Aquaclub de Belle Dune

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les plans de financement et a autorisé le Président à déposer les dossiers auprès de l'État au titre du Plan de Relance, de la Région Hauts-de-France et des communes concernées.

Monsieur HAUSSOULIER indique que le dossier du plan vélo avance bien et que la déclaration d'utilité publique est en cours. Madame POUPART rappelle que la Région n'intervient qu'à hauteur de 30 %.

Collège des Membres du Département : 24
 Collège des Membres des EPCI : 12
 Collège des Membres des Communes : 15

Réhabilitation de l'Aquaclub - Plan de financement des travaux

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé le plan de financement suivant :

Plan de financement	TOTAUX
Réhabilitation	10 135 948 €
Syndicat Mixte	4 635 948 €
- par emprunt (comportant le financement de la Commune de Quend et celle de Pierre & Vacances)	4 500 000 €
- Autofinancement	135 948 €
Commune de Fort-Mahon	1 500 000 €
Département	1 500 000 €
Région (FRADET)	1 500 000 €
Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (versement du DSIL reçu)	1 000 000 €
Bassin de nage	3 734 296 €
Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre	1 119 296 €
Région (apprentissage de la natation)	1 500 000 €
Etat - aide spécifique natation (20 %)	740 000 €
Département	375 000 €
Total général (HT)	13 870 244 €

Suite à un arbitrage entre les différents financeurs (Département, Région, CCPM, DSIL), le nouveau plan de financement est le suivant :

Plan de financement	TOTAUX
Réhabilitation	10 135 948 €
Syndicat Mixte	4 635 948 €
- par emprunt (comportant le financement de la Commune de Quend et celle de Pierre & Vacances)	4 500 000 €
- Autofinancement	135 948 €

Commune de Fort-Mahon	1 500 000 €
Département	1 500 000 €
Région (PRADET)	2 000 000 €
Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (versement du DSIL reçu)	500 000 €
Bassin de nage	3 734 296 €
Communauté de Communes du Ponthieu- Marquenterre	1 119 296 €
Région (apprentissage de la natation)	1 000 000 €
DSIL	500 000 €
Etat = aide spécifique natation (20 %)	740 000 €
Département	375 000 €
Total général (HT)	13 870 244 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

12. MAISON DE LA BAIE DE SOMME : Avenant n° 1 au marché d'étude et de travaux d'aménagement

Un marché d'étude et de travaux d'aménagement a été attribué à la société KASCEN en octobre 2019 sur la base d'un montant de 396 500 €HT, avec un montant d'études et d'honoraires (TF) s'élevant à 94 500 €HT et une estimation de travaux (TO) à hauteur de 302 000 €HT,

Au cours de l'étude, des modifications ont été apportées, à savoir :

- une signalétique routière qualitative,
- des travaux complémentaires sur l'accueil, la billetterie et l'espace muséographique,
- un complément muséographique sur la salle risque (couloir immersif et exposition itinérante).

Le coût des travaux est donc réévalué à 421 427 €HT, soit 119 427 €HT de plus que le coût des travaux prévus dans le marché initial.

Le montant du marché passe donc à 515 927 €HT soit une augmentation de 30,12 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

13. Le Crotoy : Centre Conchylicole – Protocole avec le GIE

Suite aux dernières réunions en Sous-Préfecture d'Abbeville avec les représentants de la profession mytilicole, du Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord (CRC) et du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBSGLP), il a été acté que la filière conchylicole reprenne en gestion complète le Centre Conchylicole avec

l'accompagnement du Comité Régional de la Conchyliculture(CRC).

Chaque partie s'engage à faciliter la transmission au GIE.

La durée du protocole est fixée à compter de sa date de signature jusqu'au 1^{er} février 2022. Ce délai pourra être prolongé par avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le protocole de cession du Centre Conchylicole du Crotoy, et à engager toutes les démarches administratives nécessaires à cette cession.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

14. Ault – Aménagement des espaces publics du Centre Bourg : Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre

Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le groupement représenté par ZCCS (ex Agence UP). Il s'inscrit dans le cadre de la réalisation opérationnelle de la fiche action F 1 A "Imperméabilisation et structure de voirie, réseau eaux pluviales et eau potable en centre bourg" de la Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie.

Suite à des modifications du projet, préalablement au démarrage des travaux, certaines missions doivent faire l'objet d'une rémunération complémentaire du maître d'œuvre, à savoir :

- La réalisation d'un porter à connaissance à destination des services de l'Etat concernant la gestion des eaux pluviales (2 500 €HT),
- La réalisation d'une phase de concertation complémentaire (6 037,50 €HT),
- La mise au point et l'ajustement du projet préalablement aux travaux (16 987,50 €HT).

En revanche, l'étude de MOE de la Place Gracchus B (PRO – ACT) est abandonnée, pour un total de – 5071,95 €HT

Le montant total de l'avenant n°3 présente une augmentation de 20 453,05 €HT, soit 6,6 % par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux aménagements des espaces publics du centre bourg et du front de mer de la commune d'Ault, et a autorisé le Président à le signer.

Monsieur HAUSSOULIER indique que ce dossier a été travaillé en collaboration avec la commune d'Ault ce que confirme Madame BUSNEL.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

15. PAPI BSA : Convention avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM)

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois sont co-parteur du PAPI.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte Baie de Somme et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ont signé plusieurs Conventions-cadres en 2011 et 2012.

Les 2 structures sont également chargées de l'animation et du suivi de la mise en œuvre des actions sur leurs territoires respectifs.

La convention-cadre relative à la Stratégie Littorale a fait l'objet d'un avenant modifiant la maquette financière.

L'action 6-3 D portant sur les études sur la gestion coordonnée du réseau hydrographique des zones basses arrière-littorales et alluviales dans l'estuaire de l'Authie, Villers-sur-Authie, Quend, Tigny-Noyelle sur le système d'endiguement Somme-Authie, est la seule action financée par la CA2BM.

La CA2BM a validé la maquette financière et sa participation au plan de financement sur l'action 6-3D à hauteur de 10 % soit **20 607,44 HT**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

16. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement Bas-Champs et Somme Authie : Avenant n°1

Une consultation a été lancée en juillet 2019 pour la réalisation d'études d'ingénierie ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre opérationnelle des Systèmes d'Endiguement des Bas-Champs du Vimeu (Lot n°1) et Somme-Authie (Lot n°2).

Le marché a été attribué pour les 2 lots.

Suite aux mesures COVID, l'exécution de certaines missions n'a pu être réalisée selon le calendrier prévisionnel **soit une interruption de la mission de 11 semaines.**

L'avenant N°1 porte sur :

- L'actualisation du planning
- Le délai d'exécution des missions de maîtrise d'œuvre
- La modification de l'article 9.1 du CCAP
- La modification de l'article 6.2.4 du CCAP

Cet avenant n°1 est sans incidence financière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cet avenant n°1.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

17. Fort -Mahon Plage : Etude de définition d'une stratégie de gestion durable du trait de côte au Sud du Boulevard Maritime - Plan de financement

Les services du Syndicat Mixte ont constaté une érosion récurrente et fréquente du pied de dune sur le front de mer de la commune. Afin d'enrayer ce phénomène, le Syndicat Mixte et la commune souhaitent lancer une étude prospective de solutions adaptées.

Elle se déroulera en 3 phases :

- Phase 1 - Etat des lieux et diagnostics
- Phase 2 - Développement de scénarios
- Phase 3 - Analyse des scénarios et validations du scénario retenu

Le plan de financement est le suivant :

Financier	Taux %	Montant TTC en €
Etat (Aiff)	33,33	12 000
Communauté de Commune du Ponthieu Marquenterre	33,33	12 000
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (DI Commune de Fort-Mahon Plage)	33,33	12 000
TOTAL	100	36 000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement pour l'étude de définition d'une stratégie de gestion durable du trait de côte au Sud du Boulevard Maritime et a autorisé le Président à déposer les dossiers auprès de l'Etat au titre, de la CCPM, de la Commune de Fort-Mahon Plage, ainsi qu'à lancer la consultation et signer le marché, le cas échéant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

**18. Passerelle de franchissement de l'Authie (Pont à Cailloux) :
Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

En 2019, à l'issue de la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), plusieurs modifications du projet ont été apportées pour répondre aux attentes du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Il a souhaité faire appel aux services du CEREMA pour réaliser une note de calculs détaillée de l'ouvrage. Son coût, non prévue au marché s'élève à **3 500,00 €HT**.

La note a bien confirmé les dimensionnements initiaux mais prévoit des dispositions complémentaires (pieux).

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 1 142 000 €HT et le montant définitif de la mission du maître d'œuvre à 73 659,00 €HT, soit une augmentation de **9 159,00 €HT**.

L'avenant n° 1 intègre la note de calcul et une augmentation de la rémunération du maître d'œuvre, évaluées à hauteur de 12 659,00 €HT, soit 14,2 % du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

ENVIRONNEMENT

19. Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 « Estuaires et littoral picards » : avenant à la convention

Pour le « diagnostic de l'activité cynégétique sur la Zone Spéciale de Conservation », la mise en œuvre de l'étude socio-économique sur le terrain nécessite des frais supplémentaires à hauteur de 9 647,50 € TTC.

Afin d'intégrer ces charges, il a été proposé de signer un avenant avec la Fédération des Chasseurs de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

RAPPORTS D INFORMATION

20. Marché de travaux de restructuration de l'Aquacub Belle Dune

Les 2 rapports d'analyse des offres ont été consultables en séance.

Les offres économiquement les plus avantageuses ont été retenues, à savoir :

- Lot 1 : VRD / Aménagements extérieurs / Clôtures : Société STPA sise à Blangy-sur-Bresle (76), pour un montant de 488 381,50 €HT
- Lot 2 : curage / démolition : Société SODEREC sise à Villers-Bretonneux, pour un montant de 144 870,92 €HT
- Lot 3 : Gros œuvre : Société CATHELAIN sise à Hermies (62), pour un montant de 2 547 940,62 €HT
- Lot 4 : Charpente bois : Société AMBOIS sise à Fauquembergues (62), pour un montant de 116 100,26 €HT
- Lot 5 : Couverture - étanchéité: Société RAMERY ENVELOPPE sise à Calais (62), pour un montant de 809 135,00 €HT
- Lot 6 : Bardage /ITE : Société RAMERY ENVELOPPE sise à Calais (62), pour un montant de 250 835,00 €HT
- Lot 7 : Serrurerie – métallerie : Société GIRARD HERVOUET sise à Clisson (44), pour un montant de 161 601,15 €HT
- Lot 8 : Menuiseries extérieures : Société ROGER DELATTRE sise à Boulogne sur Mer (62), pour un montant de 325 000,00 €HT
- Lot 9 : Revêtements de sols durs / Faïence : Société BAILLE sise à Erment (95), pour un montant de 711 445,09 €HT
- Lot 10 : Plâtrerie - doublages – Cloisons : Société CIP sise à Hautbos (60), pour un montant de 133 604,20 €HT
- Lot 11 : Plafonds suspendus : Société CIP sise à Hautbos (60), pour un montant de 166 251,88 €HT
- Lot 12 : Menuiseries intérieures bois / signalétique : Société AMP PELLETIER sise à Vauchelles les Quesnoy, pour un montant de 226 077,42 €HT
- Lot 13 : Equipements / Cabines vestiaires : Société KALYSSE sise à Lomme (59), pour un montant de 186 811,61 €HT
- Lot 14 : Peinture, Revêtement de sols souples : Société DOUTRELEAU sise à Abbeville, pour un montant de 197 847,07 €HT
- Lot 15 : Résine : Société ETANDEX sise à Fretin (59), pour un montant de 236 322,24 €HT
- Lot 16 : Bassin Inox : Société A&T MYRTHAPOOLS sise à CASTIGLIONE DELLE STIVERE (Italie), pour un montant de 895 202,00 €HT
- Lot 17 : Toboggan : ce lot n'a pas été attribué, des négociations sont en cours

- Lot 18 : Equipements de bassin : Société LA MAISON DE LA PISCINE sise à Cestas (33), pour un montant de 29 427,00 €HT
- Lot 19 : Plomberie sanitaire – chauffage – traitement de l'air : Société AXIMA ENGIE sise à Boulogne sur Mer (62), pour un montant de 1 400 000,00 €HT
- Lot 20 : Traitement d'eau : Société GUIBAN sise à Caudan (56), pour un montant de 1 721 219,23 €HT
- Lot 21 : Courants forts - Courants faibles : Société SATELEC FAYAT sise à Camon, pour un montant de 666 880,57 €HT
- Lot 22 : Ascenseur : Société THYSSENKRUPP sise à Saint Léonard (62), pour un montant de 28 700,00 €HT

Le lot 17 : toboggans n'a pas été attribué mais une offre à hauteur de 97 000 €HT est en cours de négociation.

Le montant total des travaux s'élève à 11 540 650,00 €HT.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

21. Convention de gestion, suivi et entretien des itinéraires de randonnées

Le Syndicat Mixte est actuellement gestionnaire pour le compte du Département de plusieurs boucles de randonnée pédestre. Il est apparu intéressant, de par sa localisation, d'intégrer la Boucle des Cracs (gérée par la communauté de Communes Ponthieu Marquenterre) à la convention actuelle.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

22. Marchés passés sans formalités préalables du 01/01/2020 au 31/08/2020

La liste des marchés a été présentée en séance aux membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur GUESBIER souhaite qu'un point soit fait sur l'entretien des pistes cyclables sur la Commune de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Monsieur KRAEMER demande où en est le Syndicat Mixte pour les travaux de la Porte à Flots. Thierry BIZET indique que la commande est passée.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 9 novembre 2020

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 18 décembre 2020.

